

Conseil d'administration du 09 février 2013

Le conseil d'administration de l'association *Formindep* s'est déroulé le 09 février 2013 dans une des salles de réunion louée à la revue Prescrire au 68-70 Bd Richard Lenoir 75011 PARIS.

9 h 30 - Accueil - procurations - désignation des rapporteurs

Le président, Philippe MASQUELIER (PM), accueille les membres du CA.

Etaient présents : Anne CHAILLEU, Jean-Benoit CHENIQUE (trésorier), Michel COLETTI, Louis Adrien DELARUE (vice-président), Charles DUPAGNE, Philippe FOUCRAS, Thierry GOURGUES (secrétaire), Bernard JUNOD, Philippe MASQUELIER (président) et Philippe NICOT.

Etaient absents et excusés : François AUTAIN dont il est donné quelques nouvelles rassurantes sur son état de santé, Philippe DE CHAZOURNES qui rappelle par courriel qu'il souhaiterait tester une participation Skype au cours d'un prochain CA, et Robert MOLIMARD, très gêné par son audition défaillante.

Sont désignés rapporteurs Louis Adrien DELARUE (LAD) et Charles DUPAGNE (CD) pour la matinée, Thierry GOURGUES (TG) pour l'après-midi.

Le CA accueille pour la matinée Françoise TOURMEN (FT) qui illustre dans ses actions toutes les idées du *Formindep*. PM rappelle la chronologie des faits qui ont déclenché en début d'année un véritable tsunami avec la sortie du gros article de Pascale KREMER dans le Monde du 10 janvier et la nécessité d'une disponibilité de tous les instants face à la sollicitation des médias.

10h00 – L'affaire des pilules 3^{ème} et 4^{ème} génération

Françoise TOURMEN (FT) nous évoque son expérience des sollicitations médiatiques à l'occasion du scandale des pilules de 3^{ème} et 4^{ème} génération.

Elle nous parle de la préparation de l'article du Monde en date du 10 janvier 2013 et signé par la journaliste Pascale KREMER¹. FT nous évoque

¹ http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/01/10/pilule-enquete-sur-ces-medecins-lies-aux-laboratoires_1814864_3224.html

un vrai travail d'investigation de la journaliste qui l'a sollicitée à de nombreuses reprises, et à l'endroit duquel elle a pu lui fournir de nombreuses informations. Au départ de l'enquête, FT ne savait pas que Pascale KREMER se focalisait plus particulièrement sur 4 leaders d'opinion (cf article du Monde), notamment les Pr NISAND et LETOMBE (FT nous apprend que ces deux personnes sont en couple). FT nous parle de NISAND comme quelqu'un de très écouté mais aussi très craint par la profession, avec des ambitions de pouvoir (désir d'être ministre de la santé de F. Hollande). NISAND s'intéresse plus particulièrement aux thèmes de la PMA et de l'IVG. Il a également écrit un ouvrage sur le supposé traumatisme de l'IVG l'incitant à des positions plutôt anti-IVG. Puis lors de ses entretiens successifs avec Pascale KREMER, FT prévient la journaliste que Nisand est quelqu'un de potentiellement « toxique », virulent dans ses réactions. Les entretiens de la journaliste se seraient d'ailleurs mal passés avec LETOMBE et NISAND. Dans un des entretiens de la journaliste, l'évocation des prises de position de FT met en colère le couple. Le lendemain, appels insistants au domicile de FT (qui ne répond pas et laisse son répondeur enregistrer) du chef de service d'Angers, Pr DESCAMPS, ami de NISAND, pour lui signifier une menace de plainte en diffamation de NISAND si FT ne veut pas arrêter d'agiter le chiffon rouge sur les tenants et aboutissants de ce scandale. Tout ceci avant que l'article du Monde ne soit publié. FT a tout enregistré sur répondeur pour constituer des preuves de ce harcèlement.

Philippe NICOT (PN) et FT nous parlent de l'épouvantail de l'IVG agité par les leaders d'opinion pour défendre à tout prix les pilules 3 G et 4 G.

Alors que FT évoque une pétition de gynécologues français² visant à soutenir les leaders d'opinion incriminés par l'article du Monde, Michel COLETTI (MC), membre du CA, dit sa non connaissance de ce document. Philippe FOUCRAS (PF) note que l'information a pourtant circulé sur la liste de discussion des membres du *Formindep* et qu'il faut veiller à être inscrit sur cette liste.

FT raconte son vécu d'avoir été très (trop ?) sollicité par les médias. Elle nous dit avoir pratiqué un tri en écoutant ses messages sur répondeur, en ne retenant que les journalistes qui se présentaient correctement et dont les objectifs d'articles étaient « *Formindep*-compatibles ». Elle leur demandait ensuite de formaliser leur sollicitation par mail.

² http://www.lexpress.fr/actualite/sciences/sante/pilule-de-3eme-generation-les-gynecos-se-rebiffent_1213223.html

FT parle de Philippe NICOT (PN) comme une véritable aide pour elle.

PM annonce que PN, est notre contact-presse officiel. En tant que contact-presse, il est chargé de répondre aux médias et/ou de solliciter les membres du *Formindep* les plus à même de répondre à tel ou tel média. Il doit tenir informer le bureau des diverses sollicitations médiatiques pour avis, refus, conseils éventuels.

PM pose la question de savoir si les actions médiatiques doivent être concertées avec le CA ou s'il doit se contenter d'être averti et tenu au courant via la liste CA dédiée.

PN parle de l'écriture du communiqué de presse *Formindep* demandant le retrait du marché des pilules de 3^{ème} et 4^{ème} générations. Il nous dit la réactivité de Brigitte ROSSIGNEUX du Canard Enchaîné, une des premières à évoquer le communiqué de presse. PM salue aussi cette réactivité (grâce à la disponibilité de FT et PN notamment) sur le dossier du scandale des pilules 3 G, en pleine période de fêtes avec publication du communiqué de presse demandant le retrait de ces molécules, le 02 janvier 2013 ! PF appuie PM en insistant sur l'importance de la réactivité du *Formindep* en début de médiatisation d'un scandale.

Jean-Benoît CHENIQUE (JBC) et PN rappellent la primauté du *Formindep* sur le thème du retrait, avant même la revue Prescrire.

PN rappelle l'importance de l'atelier Média des assises du *Formindep* dans notre communication ³.

Thierry GOURGUES (TG) parle de 150 contacts-presse pour le *Formindep* avec 40 retours en moyenne lors des communiqués de presse du *Formindep*.

PF nous dresse une liste de journalistes de confiance, dans la mesure où leurs articles médicaux sur les sujets qui concernent le *Formindep* sont de bonne facture : Pascale KREMER (Le Monde), Christine MONCLA (France Culture), Brigitte ROSSIGNEUX (Le Canard Enchaîné), Stéphane HOREL (journaliste d'investigation indépendante), Estelle SAGET (L'Express), Anne-Laure BARRET (le Journal du dimanche), Anne-Laure DE LAVAL (L'humanité Dimanche), Brigitte BEGUE (Viva), Catherine SOKOLSKY (Que Choisir Santé), Marc PAILLET (Le Parisien), Pierre BIENVAULT (La Croix), Sophie CAILLAT (Rue 89), Jean -Claude JAILLETTE (Mariane), Sophie COISNE (La Recherche), Virginie BAGOUET (APM).

³ relire les [Sixièmes Recontres du Formindep du 17 novembre 2012](#)

PN et PF nous parlent du magazine « Envoyé spécial » de France 2 comme d'une presse de mauvaise qualité avec des moyens inacceptables dans le but de produire du sensationnel et cherchant à vendre des « images » dans son unique intérêt, en utilisant le *Formindep*. PM parle du problème du média télévisuel et avertit que nous sommes bien souvent requis dans le simple but de servir leur scénario.

MC, qui apprend au CA qu'il a rejoint le syndicat FMF l'automne dernier, parle de la plainte de la FMF contre l'ANSM⁴ demandant le retrait de ces médicaments. Il témoigne de la réunion à l'ANSM à laquelle étaient invités entre autres les syndicats de médecins et ayant pour objet de discuter des moyens de maintenir les pilules 3 G, tout en proposant des restrictions d'utilisation : unanimité des syndicats invités contre le retrait des pilules sauf la FMF selon MC. La réunion organisée par l'ANSM n'était pas filmée et il n'y a eu aucun compte rendu public.

PF met en garde contre les velléités opportunistes de récupération des idées du *Formindep* de la part de certains syndicats de médecins, telle la FMF.

PM propose à MC un témoignage écrit sur ce qui s'est passé à la réunion de l'ANSM. MC décline la proposition en s'appuyant sur le fait qu'il s'était annoncé FMF et non comme membre du CA du *Formindep*. PM insiste et pense que c'est important pour 2 raisons: 1) importance de divulger la mascarade de l'ANSM 2) poser la question du positionnement, dans une telle réunion, d'un administrateur du *Formindep* alors qu'il est invité comme membre d'un syndicat. PF pense qu'il ne doit y avoir aucune honte à énoncer publiquement son appartenance au collectif *Formindep*. Que la gêne ne doit pas être de notre côté, mais bien du côté de ceux qui n'œuvrent pas pour une formation indépendante. MC répond qu'à l'avenir il préviendra le *Formindep* avant une telle réunion pour savoir ce qu'il doit parler au nom du *Formindep*. LAD et PM répondent qu'il est même de notre devoir de faire notre déclaration d'intérêt lors de toute déclaration publique et ainsi expliquer de façon factuelle et explicite son appartenance au *Formindep*.

Alors que le groupe se pose la question des freins au retrait des pilules 3 G, JBC rappelle que personne n'a les moyens d'imposer l'interdiction d'un médicament en France, à cause de la tutelle européenne. Selon lui, le véritable dirigeant de l'ANSM en la matière est le service juridique de l'ANSM qui se sert systématiquement de l'argutie de la tutelle européenne pour ne pas voter l'interdiction de la commercialisation. Anne CHAILLEU

⁴ http://www.lexpress.fr/actualite/societe/pilule-de-3e-generation-un-syndicat-de-medecins-porte-plainte_1207354.html

(AC) rappelle la procédure d'arbitrage européenne en la matière en expliquant que la concertation des agences européennes du médicament peut aboutir à réimposer la commercialisation d'un médicament interdit. Sauf si l'EMA tranche en amont en faveur d'une interdiction effective. AC parle de l'exemple du Nexen^o dont les procédures d'arbitrage ont maintenu sa mise sur le marché contre l'avis de la France.

Au terme de cette séance, PM fait un point de synthèse :

- l'article du Monde a permis de refaire surgir avec brio les questions de liens et de conflits d'intérêts en médecine.
- La question du risque sanitaire est de plus en plus évoquée par les médias.
- Le *Formindep* a de nouveau participé activement et avec talent à la diffusion de ces concepts au grand public via les médias.
- Les agences sanitaires ont peu évolué dans la compréhension et la mise en application des devoirs de transparence et d'indépendance sanitaires au service du public.

JBC ajoute qu'il a été consterné par une interview de MARANINCHI à France-Info dans laquelle il laissait à penser que jouer la transparence à l'ANSM pouvait suffire à l'absolution/rédemption de l'agence face aux scandales sanitaires.

PM note alors qu'il faudrait probablement plus communiquer sur cette tentative de lavage en blanc au travers de cet étendard de la transparence que brandissent les agences sanitaires pour se racheter une image propre.

PF rappelle en guise de conclusion que l'objectif principal du *Formindep* et qui doit rester central dans notre communication n'est pas la transparence (même si nécessaire) mais bien l'expertise sanitaire indépendante et non hospitalo-centrée sur les leaders d'opinion (en appuyant cette demande à l'aide du rapport sénatorial de F. Autain)

11h45 – DPC : action pour exiger l'indépendance du CSI (comission scientifique indépendante)?

LAD nous indique où en est la mise en place du système. ⁵

La commission scientifique « indépendante » (CSI) a été revue, après une première nomination en mars 2012 qui contenait trop peu de généralistes. Le 14/01/2013 ont donc été nommés 40 personnes : 17 spécialistes, 17

⁵ Relire son compte-rendu présenté lors de l'[Assemblée générale du 18 novembre 2012](#)

généralistes, 1 représentant des doyens, 3 représentants ordinaires, 3 personnalités qualifiées (sans précisions) et 1 représentant de la HAS.

Malgré l'article 1451-1 du CSP qui donne obligation de déclarer les liens d'intérêts (DPI) de tous les membres, malgré l'article 1451-4 du CSP qui donne obligation de faire valider les DPI par une commission éthique et malgré un décret du 9 mai 2012 qui confirme que les DPI doivent être rendues publiques avant la nomination de ces personnes, aucune déclaration d'intérêts de ces personnes n'est actuellement accessible.

Au regard des faits que la commission éthique, qui doit être nommée par le ministère, n'existe toujours pas et que, parmi la liste des membres de cette CSI, on connaît au moins Bernard GAY pour avoir des liens d'intérêts industriels, le *Formindep* propose :

- de **collecter les DPI de ces membres et les rendre publiques**
- d'**interpeller le ministère** en nous appuyant sur la loi qui est claire **pour rendre effective cette commission éthique**

LAD et PM proposent de suivre cette affaire, en s'appuyant éventuellement sur les conseils d'un cabinet d'avocat (Maître FAUX?) pour connaître quel type d'actions possibles nous pourrions mettre en place.

Le conseil d'administration vote à l'unanimité cette proposition d'action.

12h00 – Décret Sunshine act : quelle action envisager?

Anne Chailleu nous présente l'état de la loi.

Le projet de loi est sorti du conseil d'état et est actuellement relu par Bercy. Vidé d'une grande partie de son contenu, il est probable que les DPI seront placés chez les firmes, ou chez les conseils ordinaires et seront probablement très peu lisibles.

Si la loi est trop opaque, le conseil de l'ordre a dit qu'il ferait peut-être un recours en conseil d'état.

Quand le texte sortira, le *Formindep* propose de remonter une opération de type Morzyloeil⁶ visant à montrer l'imposture de la non faisabilité des demandes de DPI et de conventions. Il serait d'ailleurs intéressant de faire des recherches, nom après nom, sur les personnes déjà impliquées dans l'expertise de la CSI.

⁶ <http://www.formindep.org/-ACTION-MORZYLOEIL-2008-2009-.html>

Concrètement, dès la publication du décret de mise en place de la CSI, il s'agit donc de mettre en place un groupe de volontaires, que se propose de coordonner Charles DUPAGNE et dont l'action pourrait s'appeler Morzyloeil-firme.

Ce projet Morzyloeil-firme est voté à l'unanimité par le CA.

AC rappelle qu'il semblerait que ça soit la CNIL qui bloque la plupart des publications des DPI. Le Collectif Médicament avait en effet déjà relevé que c'est de la CNIL que vient l'idée que les DPI soient désindexées des moteurs de recherche et même qu'elles soient effacées après les mandats des personnes concernées, rendant tout accès public très difficile.

Un collectif militant pour l'Opendata⁷, [Regard Citoyen](#), partage notre position et propose d'attaquer la CNIL. Nous réfléchissons à nous lier avec eux. Un autre collectif, [Génération Future](#), qui s'intéresse pour des raisons écologiques aux experts de l'[ANSES](#), voudrait aussi l'attaquer et pourraient s'allier aussi à la cause.

AC a fait une demande en son nom propre auprès de la [CADA](#) pour demander l'avis émis par la CNIL qui expliquerait son refus de désindexation.

12h30 – Repas

13h30 – Gestions des liens d'intérêts des administrateurs du Formindep

PM rappelle par quelques faits (l'article du Monde mettant en cause Robert MOLIMARD, l'interpellation sur le site, le compte rendu de l'atelier de réflexion sur les DPI des sixièmes rencontres) qu'il est nécessaire de clarifier la définition de ce que doit être la DPI de chaque membre du CA : quels liens ? avec l'industrie, les institutions, les syndicats, la vie personnelle, etc ?

Quelques exemples récents illustrent cette difficulté:

- MC nous apprend aujourd'hui qu'il est membre du FMF depuis 3 mois mais ne l'a pas signalé dans sa dernière DPI publiée pourtant au début d'année

⁷ http://fr.wikipedia.org/wiki/Donness_ouvertes

- JBC, qui était membre titulaire de la commission de la vigilance de l'ancienne ANAES, maintenant éteinte, est maintenant membre de l'ANSM et de la HAS. Ce lien d'intérêt avec son statut de membre du bureau du *Formindep* n'est pas un problème pour lui mais ça le devient pour le *Formindep*. Du fait de sa visibilité de plus en plus grande, le *Formindep* sait qu'il court non seulement le risque d'être décrédibilisé ou manipulé à fricoter avec les institutions mais aussi celui de ne pas pouvoir agir à leur encontre s'il en est membre. Il y a donc une demande de plus d'exigences et d'indépendances vis-à-vis de ces institutions.
- Antoine VIAL, nous rapporte PF, préside au collectif du médicament, est proche de Prescrire, est presque médecin (n'a pas fini ses études), est journaliste et aussi membre de la Commission qualité et diffusion de l'information médicale de la HAS. La HAS n'a pas renouvelé son poste au prétexte qu'être membre de l'AMP Prescrire devient un conflit d'intérêt. Donc ce reproche pourrait aussi nous être fait un jour.

PM propose un tour de table pour débattre du sujet.

Bernard JUNOD (BJ) : selon qu'on est médecin, non médecin ou journaliste, les liens et conflits d'intérêts diffèrent. Il faudrait donc faire participer des juristes (de la listes ?) pour nous aider à formaliser ces DPI.

PM : soit nous restons purement déclaratif soit nous créons un modèle de DPI, encore faut-il savoir quoi y mettre.

PF : les reproches entendus les plus fréquents au sujet de ces DPI sont : pas assez dire (exemple de Robert MOLIMARD qui n'a pas assez détaillé ses liens) et trop dire (déclaration de ses affiliations religieuses, personnelles, financière,)

JBC : pour lui, les liens d'intérêts sont d'abord financiers, le reste devrait rester du niveau du curriculum vitae.

PM : il faut donc bien rechercher une méthode. Faire peut être une réunion dédiée à ce sujet où tous les membres du CA travailleraient leur DPI en amont, la soumettraient ensuite à l'analyse et l'approbation du CA.

LAD: il se demande quels sont les avantages d'être membre du *Formindep* en même temps que membre d'une commission d'institution: être sous marin mais aussi expert. Il y voit le risque de donner une virginité à l'institution, voire celui d'une tentative de manipulation, ou celui de décrédibiliser un membre du *Formindep* et son propre engagement personnel. Il propose au vote une réunion dédiée à cette réflexion.

TG interpelle JBC : dans quel sens va son sacrifice s'il pense être en conflit d'intérêts entre son statut de membre du bureau et celui de membre de la HAS ?

JB: parce qu'il ne veut pas renoncer à sa participation à l'ANSM, il propose donc sa démission à son poste de trésorier.

AC : il faut raisonnablement éviter l'interférence entre les institutions et l'engagement .

BJ : propose de faire 3 groupes de 4 ou 5 personnes pour discuter du fond et de la forme que doivent prendre les DPI des membres du CA.

Au terme de cette discussion, PM propose donc de **former trois groupes de discussion pour** en dégager, à l'échéance de 4 semaines environ, des indicateurs qui permettront d'**améliorer ces DPI**.

Les trois groupes sont :

[BJ, MC, AC, FA] + [LAD, PM, PF, PDC] + [PN, TG, CD, JCB, RM]

Ce projet est voté à 7 voix sur 10 et 3 abstentions.

14h30 – Le point sur les infos européennes (EMA, Collectif Europe et médicaments)

AC nous rappelle que 3 directives sont sur le feu du Collectif Europe et Médicaments (CEM) :

- celle sur la transparence des prix, qui essaie de torpiller les hautes autorités nationales qui mettent en place les AMM : la fixation des prix des médicaments jusqu'à présent nationale deviendrait une décision européenne. L'action en cours, grâce à l'avis motivé du sénat et de l'assemblée, suivi par 7 autres pays, va peut-être permettre de mettre sur voie de garage cette directive. Mission accomplie ?

- celle sur les dispositifs médicaux: le collectif demande d'introduire un minimum d'évaluation, ce qui est loin d'être encouragé jusqu'à présent parce que «cela plomberait trop les industries». Ces dispositifs sont considérés comme des tondeuses à gazon norme CE, dont le cahier des charges est fait par le producteur lui-même. Le ministère français de la santé se dit à l'écoute de notre demande. A noter qu'aux USA, la FDA évalue elle-même ces dispositifs et ne reconnaît pas bon nombre de dispositifs médicaux européens.

- celle sur les essais cliniques: l'EMA tente de réécrire la définition de ce qu'est un essai clinique pour sortir des réglementations habituelles. Ainsi, Regulate^{o8} ne serait plus un essai clinique parce qu'il testerait un médicament et plus un risque. Ce qui veut dire que chaque fois qu'un médicament déjà commercialisé est testé, ce n'est plus dans le cadre d'un essai, mais d'un soin, ce qui permet de ne plus avoir besoin du même niveau d'assurance. De même, le promoteur d'un essai clinique pouvait être dans sa définition habituelle celui qui finance, plus maintenant. Il va être difficile de se battre contre ces nouvelles définitions. La seule chose possible serait de demander d'ouvrir l'accès aux données brutes des essais des laboratoires.

Le CEM voudrait aussi améliorer le régime juridique de l'indemnisation qui est basé sur l'imputabilité et la défectuosité - jamais marqué dans les notices des médicaments. Le médicament est considéré comme un dispositif de santé. Les tests de lisibilité obligatoire pour les laboratoires ne sont pas accessibles.

La loi sur les aleas thérapeutiques étant inefficace et insultante, une réflexion est en cours pour renverser la charge de la preuve.

AC termine enfin en évoquant son envie d'agir contre le Pradaxa^o pour casser son AMM devant la Cours européenne de justice, parce que l'étude Rely^o à l'origine de cette AMM n'est qu'une petite étude observationnelle et non une étude en double aveugle. L'histoire naturelle de ce desastre repose en plus sur un processus entaché de conflit d'intérêts qui aurait du conduire l'EMA à le reprendre au départ. Au lieu de quoi, l'EMA se contente de rapporter un ratio très faible entre les effet rapportés à l'EMA et les effets déclarés, de l'ordre de 1 à 2, alors qu'il est d'usage d'avoir un ratio de 10. Pour que le ratio du Pradaxa^o soit plus haut, il va falloir attendre que la cote d'alerte repérée dans les effets indésirables soit atteinte.

PM propose à AC de contacter JS BORDES pour l'aider à avancer sur ce dossier Boehringer (dont le design est aussi «pourri» que celui de l'apixaban de Merck^o).

PF suggère de raconter cette saga du Pradaxa^o au fur à mesure de son développement (blog, gros article de revue ou sur le site).

PM ajoute que ce serait l'occasion de faire aussi un travail de fond sur le fonctionnement de l'EMA pour connaître ses failles pour des recours juridiques présents ou futurs.

⁸ http://www.lemonde.fr/sante/article/2012/10/04/mediator-servier-aurait-fait-un-essai-en-2005-sans-prevenir-des-risques_1769840_1651302.html

Charles DUPAGNE et Michel COLETTI se proposent pour **former un groupe d'écriture de l'histoire du Pradaxa°**.

Le CA valide ce projet.

16h – Organisation du Formindep

Rapidement sont exposées les propositions suivantes :

- JBC est démissionnaire de son titre de trésorier (cf plus haut) mais accepte de rester en «back-office» au titre d'adhérent simple pour accompagner l'interim d'un trésorier adjoint. Il faut que ce nouveau trésorier soit désigné d'ici la prochaine AG. En attendant, **la démission de JB est rejetée**. PM propose d'approcher Sylvain DUVAL pour ce poste.
- l'organisation des listes CA/Bureau est toujours complexe, en particulier quand il s'agit d'inviter provisoirement un non-abonné ou quand la liste est en copie d'autres listes. Cela génère des doublons, des rejets ou des obligations de modération, et parfois même de pertes d'information pour certains. Les règles de fonctionnement qui les gèrent ne sont pas toujours très claires. TG se charge de les rappeler à tous dans un petit document envoyé à tous.
- il est convenu de créer un comité de relecture de tous les nouveaux articles susceptibles d'être mis en ligne sur le site. Ce comité pourrait être composé des membres du bureau, de quelques membres du CA et accessoirement de l'auteur de l'article en cours de lecture. Les noms de CD et PF sont proposés. Aucune décision n'est prise sur les modalités (utilisation d'un outil spécifique - google doc - , du back office du site, choix d'un chef de rédaction ou d'édition, etc).

16h30 – Trésorerie Jean-Benoît Chenique

Le trésorier Jean-Benoit CHENIQUE expose les comptes de l'association.

Il y a environ 23 000 euros de trésorerie cette année contre 23 400 l'an passé.

L'incident Paypal récent (piratage du compte par des hackers, contrôlé et rattrapé par le service garanti de Paypal) justifie de ne plus laisser de fortes sommes trainées sur ce compte. JBC propose de rapatrier les

sommes du compte PAYPAL dans le compte principal de l'association. Cette somme étant peu utilisée d'une année à l'autre, il propose d'**ouvrir un compte de Livret A** pour l'y déposer.

Le CA vote et valide cette proposition à l'unanimité des présents.

Faut-il supprimer à terme le compte Paypal ? JBC pense que oui parce qu'il existe des mode de paiement CB alternatif plus intéressant, soit par la banque, soit par une gestion associative (www.association.fr).

La carte bleue de l'association n'est d'aucune utilité. JBC demande qu'elle soit supprimée.

Le CA vote la suppression de la CB de l'association.

Le nombre d'adhérents a chuté : 156 dans l'année civile en cours contre 240 sur les années précédentes. Le dernier appel de cotisation a été un échec. Il faut prévoir dorénavant un appel avec reçu fiscal, l'association étant reconnue d'utilité publique.

Par ailleurs, tout engagement de frais d'un membre du CA (frais de déplacement, indemnisation) peut être traduit en reçu fiscal, déductible dans le cadre de ses dépenses professionnelles.

JBC prévoit de mettre dans l'espace adhérent le mode de fonctionnement fiscal de cette déduction

Les frais de représentation des [Premières Journées Internationales de l'Indépendance Médicale](#) à la Réunion en 2012 sont évoqués et le CA convient qu'il n'est pas souhaitable de les reconduire pour les prochaines JIIM. Une participation par Skype ou video devrait suffire.

17h00 – Questions diverses :

- Domiciliation *Formindep*
- Date du prochain CA non fixée
- Stéphane HOREL et l'affaire de la chaine thermale du soleil de Michel GUERARD.

17 h 15 - Fin de la réunion